

Mise en ligne : 4 décembre 2015.  
Dernière modification : 30 mars 2023.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## MINIÈRE INDUSTRIELLE ET IMMOBILIÈRE DE LA CÔTE-D'IVOIRE (MICI)

S.A., 3 novembre 1926. Prise à bail pour 15 ans d'une grande partie des établissements de la Société minière et foncière du Bandama.

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Miniere&fonciere\\_Bandama.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Miniere&fonciere_Bandama.pdf)

### SOCIÉTÉ MINIÈRE ET FONCIÈRE DU BANDAMA (*Les Annales coloniales*, 1<sup>er</sup> décembre 1926)

La Société minière et foncière du Bandama possède en toute propriété le sol et le sous-sol à Kokumbo (Côte-d'Ivoire) d'un domaine de 1.000 hectares de terrains aurifères dont nous avons déjà plusieurs, fois entretenu nos lecteurs dans de récents numéros illustrés consacrés à la mise en valeur de l'Ouest-Africain français.

La société, qui a poursuivi jusqu'à ce jour des travaux de recherche et d'exploitation démontrant la grande valeur des gisements, vient de louer à la Société minière, industrielle et immobilière de la Côte-d'Ivoire [MICI] une partie de son domaine. La location a été faite à des conditions intéressantes. La Société minière et foncière du Bandama pourra d'autant mieux suivre les opérations de sa nouvelle locataire que les principaux actionnaires de cette dernière ont d'importants intérêts dans le Bandama

Le programme de la Société minière, industrielle et immobilière de la Côte-d'Ivoire, dont le siège social est à Kokumbo, consiste à doter l'exploitation d'un nouveau matériel déjà à pied d'œuvre et approprié au traitement le plus judicieux des gisements reconnus et déjà mis en valeur. Ce programme comprend aussi le développement des travaux de prospection et de recherche en galeries sur une superficie qui peut atteindre 5.000 hectares dans les mêmes conditions de propriété du sol et du sous-sol.

---

### MINIÈRE INDUSTRIELLE ET IMMOBILIÈRE DE LA CÔTE-D'IVOIRE (*Les Annales coloniales*, 23 décembre 1927)

La Société minière industrielle et immobilière de la Côte d'Ivoire a été créée en octobre 1926, au capital de 1.200.000 francs, avec siège social à Kokumbo (Côte d'Ivoire), où se trouve l'exploitation actuelle des mines et de tous les produits du sol qui constitue son objet principal.

Dans ce but, elle a pris à bail de la Société minière et foncière du Bandama, pour une durée de quinze années, dans des conditions particulièrement intéressantes, deux concessions autour de l'agglomération de Kokumbo, cercle de Toumodi, d'une superficie de 780 hectares avec les divers bâtiments et installations y existant pour le traitement des minerais aurifères.

Indépendamment du matériel qu'elle a repris, la société a doté son industrie de divers appareils pour substituer des gazogènes aux chaudières à vapeur trop onéreuses, et pour améliorer le rendement de la production aurifère. Elle a pu ainsi, au cours de ses dix premiers mois d'exercice, produire 40 kg d'or, tout en étudiant divers systèmes de

traitement qui lui ont permis de déterminer le choix définitif des appareils qu'elle vient de commander et dont elle attend le maximum de rendement avec le minimum de dépenses.

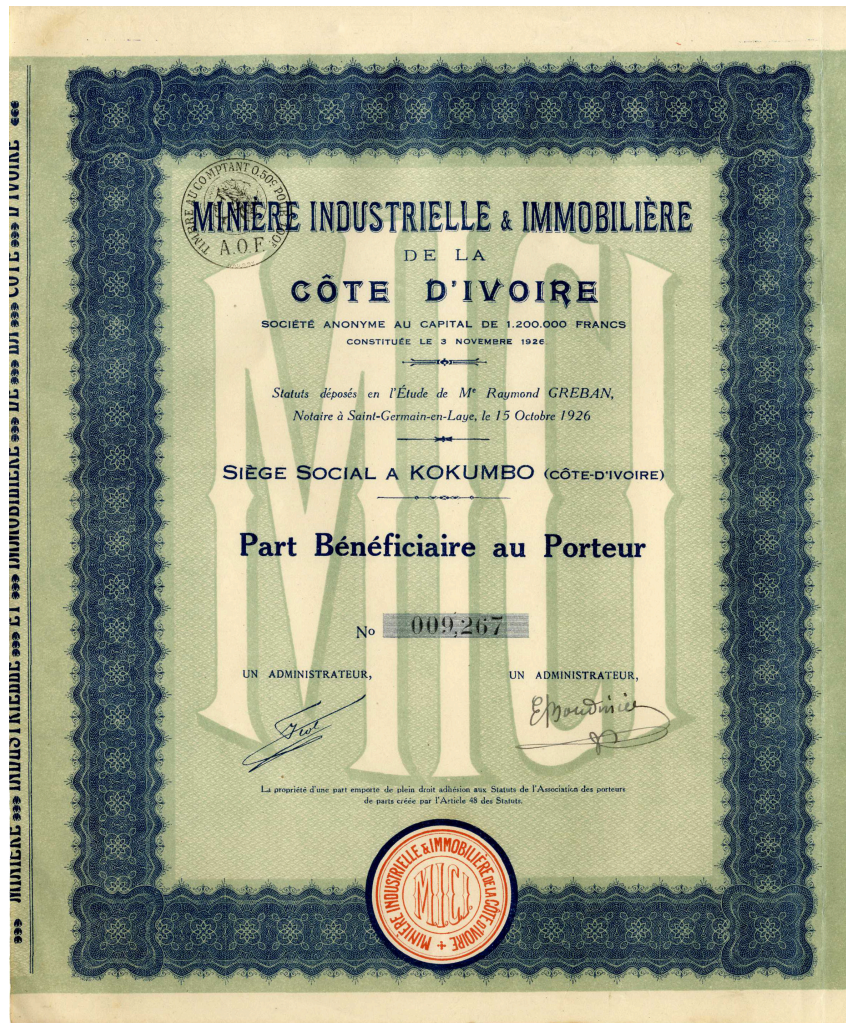
Ces appareils seront, en même temps, complétés par un matériel mécanique d'extraction et de transport du minerai pour remédier à l'insuffisance éventuelle de main-d'œuvre indigène qui, bien que suffisante actuellement, pourrait cesser de l'être pour assurer le développement de l'exploitation tel que l'envisage la société. Après la mise en place du nouveau matériel, la production d'or de 6 à 8 kg mensuels obtenue à différentes époques par la société propriétaire, sera dépassée très largement et d'une façon continue.

La société a créé pour son personnel et pour la population de Kokumbo et des environs un comptoir de vente et d'achat de tous produits qui fonctionne à sa satisfaction.

Elle a commencé la création de cacaoyères et possède déjà 20.000 pieds de cacao en pépinières. Elle a monté une scierie pour l'exploitation des forêts de ses concessions, et possède pour son trafic environ 10 kilomètres de voie ferrée avec matériel roulant, plus trois camions automobiles.

Elle se propose de lever à bref délai l'option qu'elle a obtenue à des conditions particulièrement avantageuses sur 4.000 hectares de terrains, en toute propriété du sol et du sous-sol, à choisir sur la concession de « The Kokumbo Ivory Coast Cy Ltd ». Elle compte soit directement, soit indirectement développer ainsi son champ d'action tant au point de vue minier qu'à celui de l'exploitation des forêts, palmeraies, pâturages et de la culture du cacao, du café et de toutes autres plantations ayant fait leurs preuves à la colonie.

---



Coll. Serge Volper

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Serge\\_Volper.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf)

MINIÈRE INDUSTRIELLE ET IMMOBILIÈRE DE LA CÔTE-D'IVOIRE  
Société anonyme au capital de 1.200.000 fr.  
constituée le 3 novembre 1926.

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Raymond Germain,  
notaire à Saint-Germain-en-Laye, le 15 octobre 1926

TIMBRE AU COMPTANT  
0,50 c. POUR 100 f  
A.O.F.

Siège social à Kokumbo (Côte-d'Ivoire)

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR

Un administrateur (à gauche) : Henri Frot

Un administrateur (à droite) : Émile Boudinier

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de l'Association des porteurs  
de parts créée par article 48 des statuts

(Le Droit, 26 octobre 1926)

Les actionnaires de la société anonyme en voie de formation dite :  
MINIÈRE INDUSTRIELLE ET IMMOBILIÈRE DE LA CÔTE D'IVOIRE  
dont le siège social est à Kokumbo (Côte-d'Ivoire) sont convoqués, par les fondateurs, en seconde assemblée générale constitutive, à Paris, 22, rue de Châteaudun, jour le 3 novembre 1926. à 11 heures.

Ordre du jour :

1° Lecture du rapport des commissaires sur les apports en nature de MM. Frot et Flory et sur les avantages particuliers stipulés par les statuts ; vote sur les conclusions dudit rapport.

Ce rapport est, dès à présent, à la disposition des actionnaires, chez les fondateurs, 22, rue de Châteaudun, à Paris ;

2° Nomination des administrateurs ;

3° Nomination d'un ou plusieurs commissaires chargés de faire un rapport sur les comptes du premier exercice ;

4° Approbation des statuts et déclaration de la constitution définitive de la société.

Les fondateurs : H FROT, J. FLORY.

---

*BULLETIN DES ANNONCES LÉGALES OBLIGATOIRES DU LUNDI 12 DÉCEMBRE*  
*(L'Information financière, économique et politique, 13 décembre 1927)*

Société minière, industrielle et immobilière de la Côte-d'Ivoire : cotation de 12.000 actions de 100 fr. et de 15.000 parts.

---

INFORMATION FINANCIÈRE  
MINIÈRE DE LA CÔTE-D'IVOIRE  
*(Le Journal, 5 février 1928)*

La Compagnie minière de la Côte-d'Ivoire (M.I.C.I.), qui va être au capital de 5.250.000 francs après son augmentation de capital qui aura lieu du 1<sup>er</sup> au 12 mars prochain, a résolu le problème d'avoir tout de suite d'importantes exploitations en pleine activité, largement productives, et un important domaine en toute propriété, sol et sous-sol de 5.000 hectares environ, tout en conservant l'intégralité de ses capitaux disponibles pour ses achats de matériel et la mise en valeur de ses différentes exploitations La société pourra donc arriver bientôt à de très importants résultats avec un capital relativement restreint.

L'activité de la société se porte actuellement sur quatre branches principales, toutes concentrées sur les 5 000 hectares qu'elle détient en toute propriété à la Côte-d'Ivoire district du Kokumbo :

1° La société a repris à bail pour 15 années toutes les exploitations aurifères du « Bandama », matériel, usines, installations, etc., moyennant une redevance de un tiers du bénéfice net qu'elle réalisera sur cette exploitation qui porte sur 850 hectares environ et qui se trouve déjà en pleine activité ;

**La société occupe 1.100 ouvriers environ à la mine ; elle compte porter sa production aurifère mensuelle de 7 à 25 kg en 1928 et ensuite, progressivement, à 40 kg d'or par mois.**

2° Des exploitations forestières, sur lesquelles des scieries mécaniques sont installées et en plein rendement ;

3° Des cultures tropicales, notamment du cacao ; on va préparer les terrains pour la plantation de 52.000 pieds de cacao actuellement en pépinière, et qui seront en plein rendement dans 4 ou 5 ans On connaît le gros rapport des plantations de cacao sans qu'il soit nécessaire d'y insister ;

4° La société a établi des comptoirs commerciaux, déjà en pleine activité, de commerce avec les indigènes, et dont le rapport sera certainement très intéressant:

De nouveaux gisements aurifères seront mis en exploitation.

Cette société, bien conçue dès l'origine, possède, en toute propriété, sol et sous-sol, ce qui est important, de vastes territoires de 5.000 hectares environ qu'elle a obtenus au choix, et dans des conditions paraissant des plus favorables.

---

#### MINIÈRE INDUSTRIELLE ET IMMOBILIÈRE DE LA CÔTE-D'IVOIRE

(*La Journée industrielle*, 13 janvier 1928)

(*Le Journal des finances*, 13 janvier 1928 : version écourtée)

La Minière Industrielle et Immobilière de la Côte-d'Ivoire a été fondée le 3 novembre 1926. Le capital de la société est de 1.500.000 francs, divisé en 12.000 actions de 100 francs, dont 6.500 ont été souscrites en numéraire et 5.500 ont été remises en rétribution d'apports faits tant en espèces qu'en travaux divers, cession de bail, d'options, matériel, etc. Le siège social est à Kokumbo (Côte-d'Ivoire) et le siège administratif à Paris.

La société a pris à bail pour quinze années les établissements de la Société minière et foncière du Bandama à Kokumbo (Côte-d'Ivoire). Ces établissements comprennent une usine principale, des installations diverses, du matériel, des voies ferrées, le tout existant sur deux des trois concessions qui appartenaient à la Société minière et foncière du Bandama, l'une de 650 hectares située à Goumansou, l'autre de 130 hectares se trouvant à 8 kilomètres de la première concession. Le loyer annuel de ce bail est représenté par le tiers des bénéfices nets que réalise la Société minière et industrielle de la Côte-d'Ivoire, sur les territoires amodiés seulement.

Ces concessions avaient été acquises par la Société minière et foncière du Bandama en toute propriété du sol et du sous-sol, de telle sorte que la Minière Industrielle et Immobilière de la Côte-d'Ivoire les a louées dans les mêmes conditions, c'est-à-dire qu'elle dispose pendant la durée de son bail du sol et du sous-sol de ces concessions. Une route carrossable de 70 kilomètres relie les concessions au chemin de fer qui aboutit au port de Grand-Bassam après un parcours de 184 kilomètres. Le climat y est sain et tempéré, la main-d'œuvre suffisante pendant une partie de l'année. L'eau nécessaire aux divers besoins est fournie par le Bronzué et le Barou, qui traversent les concessions. Sur ces cours d'eau, on a établi des barrages à différents niveaux afin de recueillir les eaux pendant la saison des pluies, constituant ainsi des réserves largement suffisantes pendant la saison sèche. Les forêts et la brousse qui avoisinent l'usine fournissent en grande quantité le bois et le charbon de bois nécessaires à la force motrice. Quant au minerai aurifère, sa teneur varie de 3 à 60 grammes à la tonne (1 mc. égale près de 2 tonnes). Il existe, en outre, à proximité de l'usine et à ciel ouvert, un stock d'environ 100.000 tonnes de tailings d'une teneur de 3 à 5 grammes à la tonne, provenant de l'exploitation de la Société minière et foncière du Bandama.

Cette industrie n'est pas le seul objectif de la Minière Industrielle et Immobilière de la Côte d'Ivoire, cette société détient de la Kokumbo Cy, et ce jusqu'au 30 juin 1938, une option sur 4.000 hectares à choisir sur son domaine, autour des concessions. La Minière Industrielle et Immobilière de la Côte-d'Ivoire pourra acquérir en toute propriété, sol et sous-sol, les 4.000 hectares qu'elle aura choisis, en les payant avec des actions d'apport.

La Minière Industrielle et Immobilière de la Côte-d'Ivoire se propose :

a) De poursuivre les recherches minières, l'exploitation des forêts, des palmeraies, des plantations de cacao (50.000 pieds sont déjà plantés en pépinière), du café et de toutes autres plantes de réussite connue dans la colonie ;

b) De développer le champ d'action du comptoir qu'elle a ouvert à Kokumbo pour vendre aux indigènes de la région ce dont ils ont besoin et leur acheter tous leurs produits.

Les résultats déjà obtenus dans ces opérations permettent d'escompter un chiffre d'affaires important dont les bénéfices viendront s'ajouter à ceux de l'exploitation aurifère. N'ayant à payer aucune redevance sur ces nouvelles concessions à la société qui les lui a cédées, la Société Minière Industrielle et Immobilière de la Côte déboira profitera seule des larges bénéfices que lui laissera l'exécution du programme que nous venons d'exposer.

En somme, la société est en pleine exploitation, elle occupe actuellement onze cents ouvriers et compte porter sa production aurifère mensuelle à un chiffre très intéressant en 1928.

---

COMPAGNIE MINIÈRE INDUSTRIELLE ET IMMOBILIÈRE DE LA CÔTE-D'IVOIRE  
(*La Journée industrielle*, 13 janvier 1928)

La progression aurifère n'est pas le seul objectif de la société : elle détient de la Kokumbo Cy. jusqu'au 30 juin 1928, une option sur 4.000 hectares propres à diverses cultures, à choisir sur son domaine autour des concessions. Elle pourra acquérir en toute propriété sol et sous-sol des 4.000 hectares qu'elle aura choisis en les rétribuant avec des actions d'apport. Les avantages qui pourront résulter de cette acquisition apparaissent dès maintenant comme importants.

L'action a coté hier 295 et la part 204.

---

APPORT DE 4.000 HECTARES PAR LA KOKUMBO  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Kokumbo\\_Ivory\\_Coast\\_Cy.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Kokumbo_Ivory_Coast_Cy.pdf)

MINIERE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE [*sic*] DE LA COTE D'IVOIRE  
(*Les Annales coloniales*, 31 mars 1928)

L'assemblée générale extraordinaire, tenue le 26 mars, a décidé d'augmenter le capital social de 800.000 francs, par la création de 8.000 actions d'apport du nominal de 100 francs, à attribuer à la Société du Kokumbo, en rémunération de son apport d'un terrain de 4.000 hectares.

---

Augmentation de capital  
INDUSTRIE  
(*Le Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'AOF*, 1928, p. 289)

Minière, Industrielle et Immobilière de la Côte d'Ivoire. Capital porté de 1.450.000 francs à 2.250.000 francs.

---

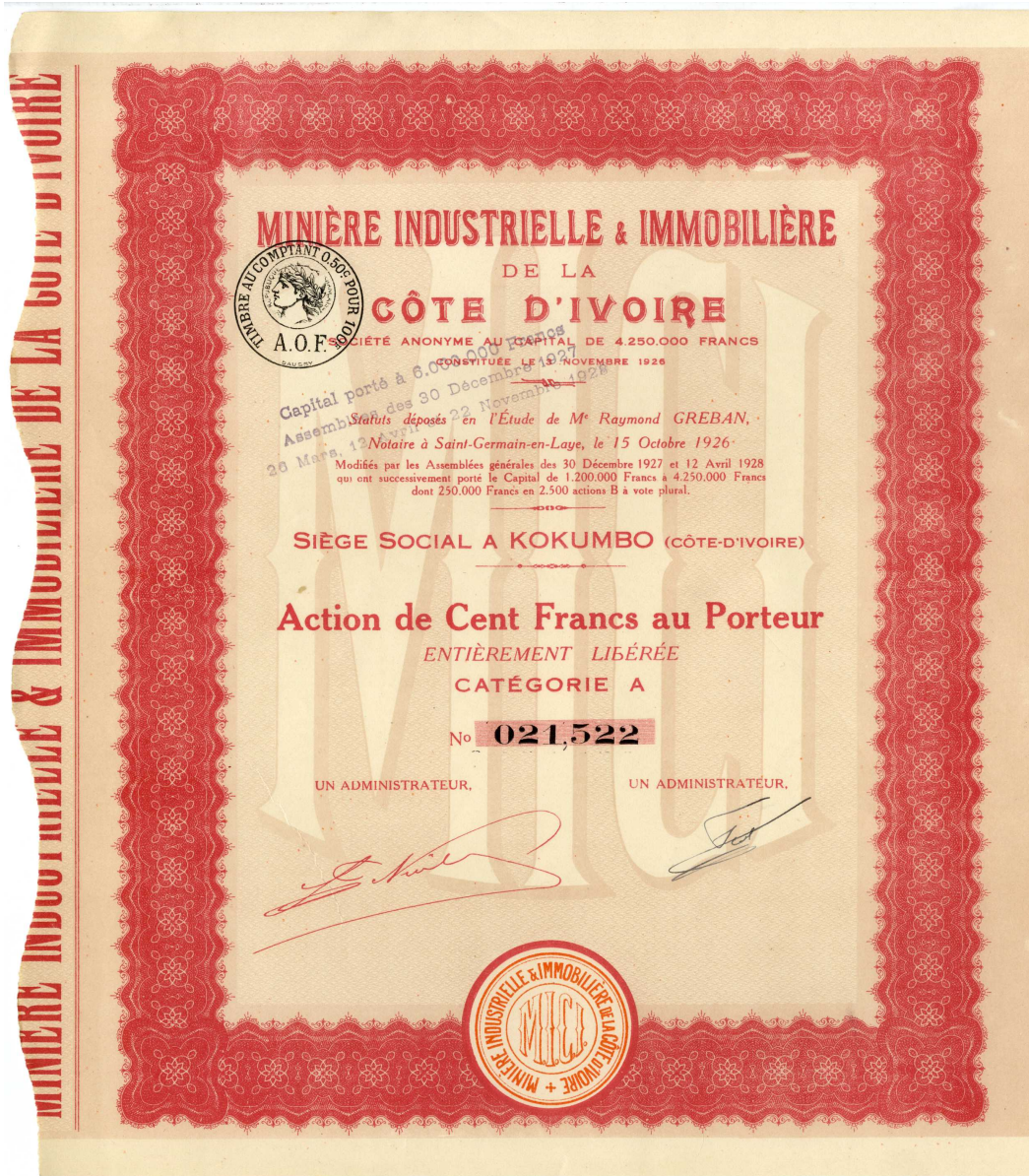
MINIÈRE INDUSTRIELLE ET IMMOBILIÈRE DE LA CÔTE-D'IVOIRE  
(*Le Journal des débats*, 14 avril 1928)

Une première assemblée extraordinaire, qui s'est tenue hier, a ratifié l'augmentation de capital de 800.000 fr., par création d'actions d'apport. Une seconde assemblée extraordinaire a également ratifié une augmentation de capital de 2 millions de francs, en numéraire, ce qui porte le capital à 4.250.000 fr.

---



1928 (nov.) : CAPITAL PORTÉ DE 4,25 À 6 MF



Coll. Serge Volper  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Serge\\_Volper.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf)  
MINIÈRE INDUSTRIELLE ET IMMOBILIÈRE DE LA CÔTE-D'IVOIRE  
Société anonyme au capital de 4.250.000 fr.  
constituée le 3 novembre 1926.

TIMBRE AU COMPTANT  
0,50 c. POUR 100 f  
A.O.F.

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Raymond Germain,  
notaire à Saint-Germain-en-Laye, le 15 octobre 1926



Modifiés par les assemblées générales des 30 décembre 1927 et 12 avril 1928  
qui ont successivement porté le capital de 1.200.000 francs à 4.250.000 francs,  
dont 250.000 francs en 2.500 actions B à vote plural.

Capital porté à 6.000.000 fr.  
Assemblée des 30 décembre 1927,  
26 mars, 12 avril et 22 novembre 1928.

Siège social à Kokumbo (Côte-d'Ivoire)

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR  
entièrement libérée  
CATÉGORIE A

Un administrateur (à gauche) : Paul Frot (???)

Un administrateur (à droite) : Henri Frot

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de l'Association des porteurs  
de parts créée par article 48 des statuts

MINIÈRE INDUSTRIELLE ET IMMOBILIÈRE DE LA CÔTE-D'IVOIRE  
(*Le Journal des débats*, 24 novembre 1928)

L'assemblée ordinaire, tenue le 22 novembre, a approuvé les comptes du premier exercice social, d'une durée de quatorze mois, clos le 31 décembre 1927, et ne reflétant que les dépenses de première installation. Le compte de profits et pertes se solde par un déficit de 150.785 francs. Une assemblée extraordinaire, tenue ensuite, a régularisé l'augmentation du capital social, porté de 4.250.000 fr. à 6 millions, par la création de 17.500 actions de 100 francs.

Augmentations de capital  
INDUSTRIE

(*Le Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'AOF*, 1928, p. 426)

Minière, industrielle et immobilière de la Côte d'Ivoire. Capital porté de 4.250.000 francs à 6.250.000 francs.

Minière Industrielle et Immobilière de la Côte-d'Ivoire  
(*La Journée industrielle*, 7 décembre 1928)

L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes du premier exercice social, clos le 31 décembre 1927, présentant 669.870 fr. de produits bruts. Après déduction des charges, solde débiteur de 150.785 fr. 42.

Une assemblée extraordinaire, tenue ensuite, a régularisé l'augmentation de capital de 4 millions 250.000 fr. à 6 millions.

La Minière Industrielle et Immobilière de la Côte-d'Ivoire

(*Les Annales coloniales*, 15 décembre 1928)

La Minière Industrielle et Immobilière de la Côte d'Ivoire a pris en location la majeure partie des établissements et concessions de la Société minière et foncière du Bandama à Kokumbo (Côte d'Ivoire).

Après une étude approfondie des procédés et appareils les mieux appropriés au traitement des gisements considérables de minerais aurifères à teneur intéressante dont elle dispose, la MICI a commandé un matériel d'exploitation mécanique très important dont la totalité sera à destination fin janvier 1929.

Les travaux préparatoires d'installation ont été entrepris et menés à bonne fin au cours de 1928. Ils ont permis la mise en place des divers appareils au fur et à mesure de leur arrivée à pied-d'œuvre.

L'organisation et l'importance de l'usine en feront un établissement de premier ordre qui commencera à fonctionner normalement au cours du premier semestre 1929.

La main-d'œuvre est suffisamment abondante, et l'alimentation de l'usine en minerai est assurée grâce à un puissant excavateur et à divers moyens de transport (voie ferrée, automobiles, etc.).

La force motrice des gazogènes et moteurs en service est de 500 CV avec en plus l'installation d'une centrale électrique.

Ainsi organisée, l'usine, dans quelques mois, aura une capacité de traitement mensuel d'environ 5.000 tonnes de minerai à teneur intéressante.

En dehors des établissements et terrains loués par elle à la Société minière et foncière du Bandama, la MICI a acquis de The Kokumbo Ivory Coast Cy Ltd, en toute propriété du sol et du sous-sol, un vaste territoire de 4.000 hectares contigus à ceux qu'elle a déjà en location. Elle vient d'obtenir de la même société, et dans des conditions intéressantes identiques à celles de son précédent achat, une nouvelle option sur 4.000 hectares qui porteront ainsi à 8.000 hectares l'étendue de son domaine.

Les parties déjà connues de ces acquisitions territoriales représentent un champ d'activité considérable pour un avenir prochain en raison de leurs ressources importantes en forêts, mines et terrains de cultures coloniales. La MICI a déjà commencé des plantations de cacaoyers qui atteindront 130 hectares en mai prochain et seront presque doublées un an plus tard. En 1929, elle commencera à planter une variété de caféier hâtif car il produit au bout de 2 à 3 ans.

Au moment où la mise en valeur de nos Colonies devient chaque jour une nécessité inéluctable, on ne peut que féliciter et encourager les dirigeants d'une entreprise dont le programme comporte des perspectives aussi variées.

---

La Minière Industrielle et Immobilière de la Côte-d'Ivoire  
(*Les Annales coloniales : revue mensuelle illustrée*, juin 1929)

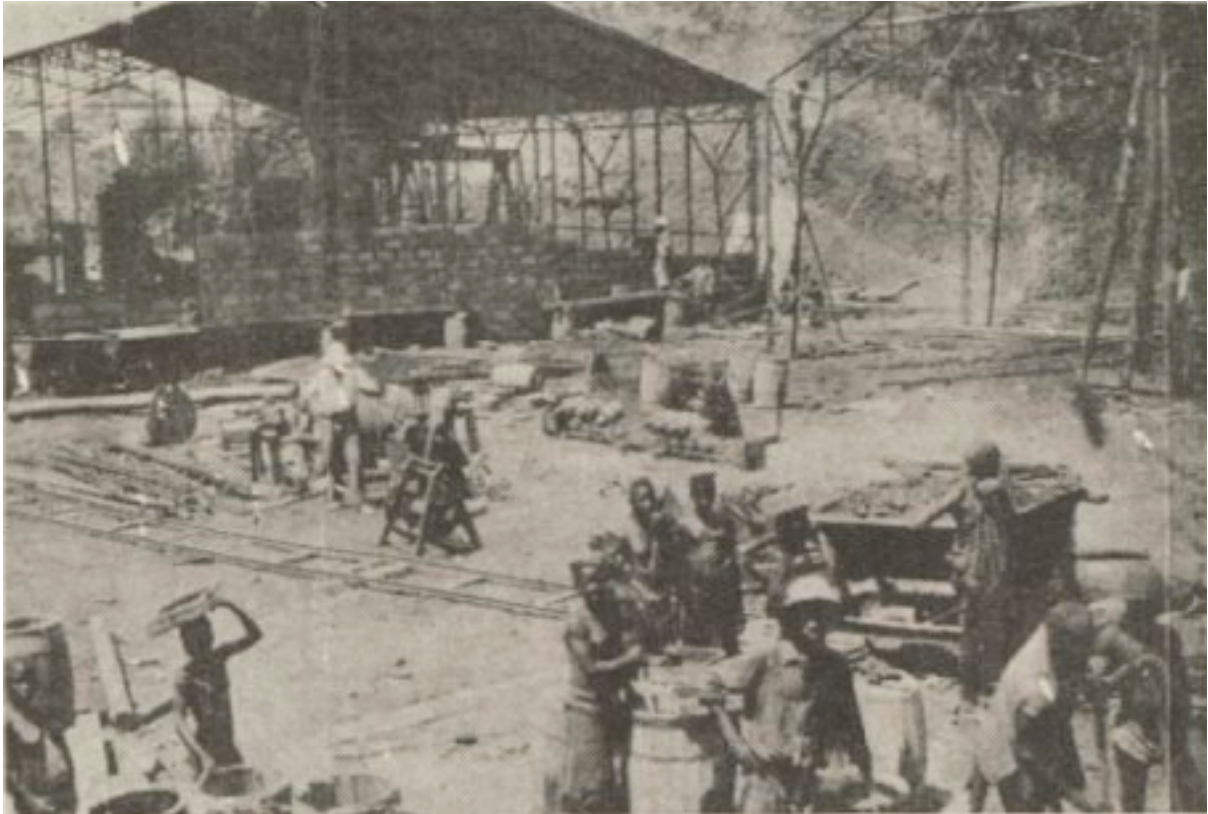
La Minière Industrielle et Immobilière de la Côte-d'Ivoire, société anonyme au capital de 6.000.000 de francs, dont le siège social est à Kokumbo, termine actuellement la transformation et les agrandissements de ses usines pour en porter la capacité de traitement mensuel à 5.000 tonnes de minerai aurifère à partir d'août prochain.

Elle dispose d'un matériel considérable, comprenant des gazogènes et moteurs d'une force de 300 C.V., excavateur, concasseurs, laverie, bocards, tube-mill, etc., etc., avec centrale électrique.

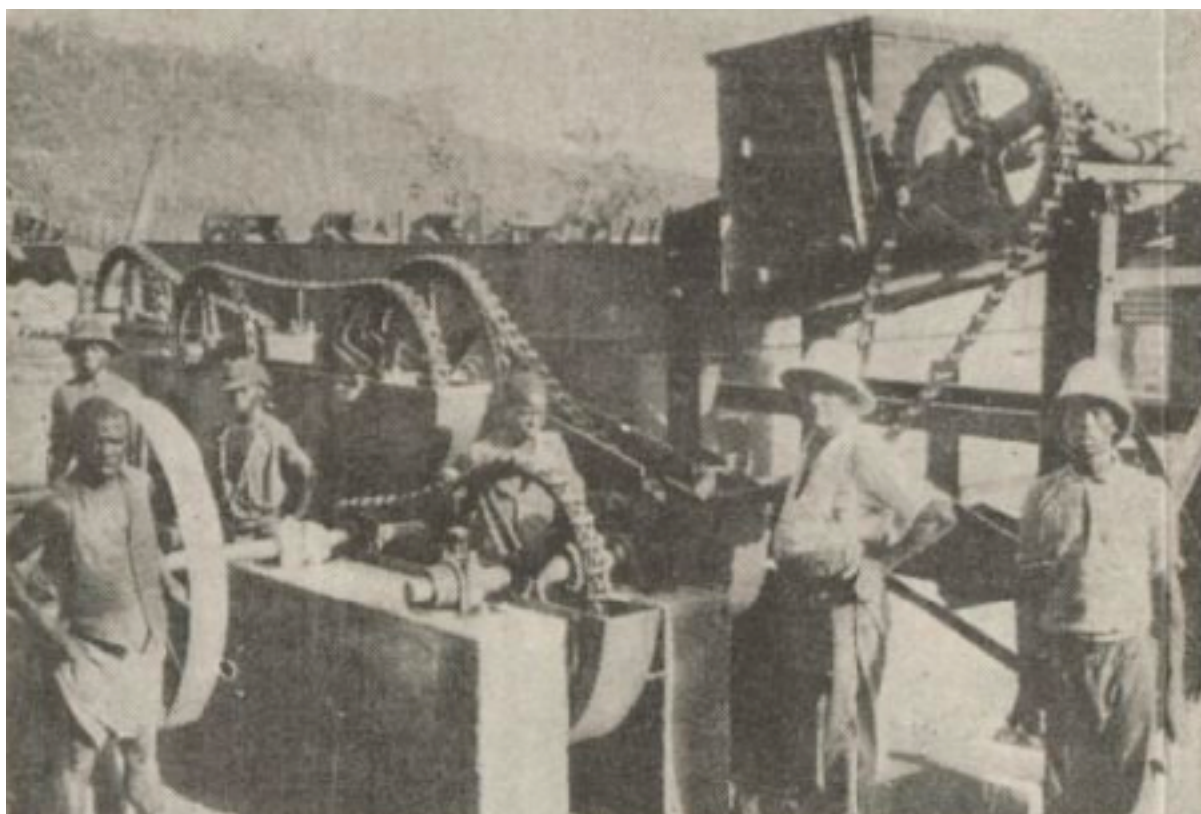
Elle possède un domaine de 4.000 hectares en toute propriété du sol et du sous-sol, et elle en a commencé l'exploitation par la création de plantations de cacaoyers et caféiers sur plus de 100 hectares. Un ingénieur spécialiste vient d'arriver sur place pour procéder à des prospections et études sur la mise en valeur du vaste domaine de la

société qui possède une nouvelle option sur 4.000 autres hectares à des conditions très intéressantes. Ils sont situés dans la même région et comprennent des forêts, des gisements miniers et terrains propres aux diverses cultures tropicales.

Tout cet actif permet d'envisager dans un avenir très prochain des résultats appréciables.



Le hangar de la Centrale



La laverie à Kokumbo

Minière et Industrielle de la Côte d'Ivoire  
(*Paris-Soir*, 26 juin 1929)

Le conseil demandera à l'assemblée de porter le capital de 3.500.000 francs à 7 millions, opération qui sera effectuée en plusieurs tranches. L'assemblée ordinaire qui précédera aura à examiner les comptes des exercices de 1921 à 1928 inclus.

---

NÉCROLOGIE  
Côte-d'Ivoire  
(*Les Annales coloniales*, 26 septembre 1929)

Cuzin (Raoul-Lucien), électricien à la M.I.C.I., à Kokumbo.

Minière Industrielle et Immobilière de la Côte-d'Ivoire  
(*La Journée industrielle*, 23 novembre 1929)

Les comptes de l'exercice 1928, qui seront présentés à l'assemblée ordinaire du 5 décembre, présentent un déficit de 611.276 fr. contre 150.785 francs précédemment.

---

Minière Industrielle et Immobilière de la Côte-d'Ivoire

(*L'Information financière, économique et politique*, 7 décembre 1929)

L'assemblée ordinaire qui s'est tenue le 5 décembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1928, présentant un solde déficitaire de 611.275 fr. 75 qui, ajouté au report de l'exercice 1926-27, soit 150.785 fr. 42. donne un déficit total de 762.061 fr 17.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateur de M. Ribstein <sup>1</sup>.

Répondant aux questions posées par les actionnaires, le président a déclaré que l'on serait fixé sur les premiers essais de mise en marche de l'usine vers la fin du mois. En ce qui concerne le contrat d'amodiation intervenu entre la Société minière et foncière du Bandama, si cette dernière reprend les installations faites, elle devra rembourser les dépenses qui n'auraient pas été suivies des amortissements prévus. Un actionnaire ayant exprimé la crainte que la société ne se trouvât appelée à procéder à de nouvelles augmentations du capital en vue du développement de son activité, le président lui a répondu que ceci dépendait beaucoup de la production aurifère qui, jusqu'à présent, n'avait pas donné les résultats escomptés. Il a également rappelé qu'une assemblée extraordinaire était convoquée le jour même en vue d'autoriser le conseil à porter le capital social à 9 millions.

L'assemblée extraordinaire, convoquée à la suite, n'a pu se tenir faute de quorum.

---

MINIERE INDUSTRIELLE ET IMMOBILIERE DE LA CÔTE D'IVOIRE  
(*Le Journal des débats*, 13 février 1930)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 11 courant, a autorisé le conseil à porter le capital social de 6 à 12 millions de francs en plusieurs fois par tranches minima de 500.000 francs.

---

Minière Industrielle et Immobilière de la Côte-d'Ivoire  
(*La Journée industrielle*, 18 décembre 1930)

Réunis hier en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Henri Frot, président du conseil d'administration, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1929 se soldant par une perte de 447.332 fr., qui porte à 1.209.394 fr. 12 le montant total des pertes.

---

Minière Industrielle et Immobilière de la Côte-d'Ivoire  
(*Les Annales coloniales*, 18 déc. 1930, p. 3)

L'exercice se clôt par une perte de 447.332 fr. 96 qui porte à 1.209.394 francs 16 le montant total des pertes.

Contrairement aux prévisions, la mise en marche de l'exploitation aurifère n'a pu se faire au cours de l'exercice 1929. Des erreurs techniques dans certaines installations nécessitèrent de longs pourparlers, puis l'envoi d'un ingénieur spécialiste ; quatre mois se sont ainsi passés dans une inaction très onéreuse.

---

<sup>1</sup> Louis Ribstein (1879-1943) : ingénieur des Arts et métiers, administrateur de sociétés, ancien ingénieur de l'exploitation des Tramways algériens. Voir encadré : [www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Tramways\\_algeriens.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Tramways_algeriens.pdf)



Seules les plantations déjà terminées ont été entretenues et présentent un très bel aspect : 72 hect. de cacaoyers et caféiers dont 13 commenceront à produire en 1931.

Le conseil s'occupe de chercher les concours financiers pour renflouer la société et est autorisé à conférer hypothèque de nantissement, ou les deux ensemble sur tout ou partie de l'actif.

---

AEC 1931/320 <sup>2</sup> : Minière, Industrielle et Immobilière de la Côte d'Ivoire (M.I.C.I.)

Siège social : Kokumbo (Côte d'Ivoire)

Siège admin : 22, rue de Châteaudun, Paris 9<sup>e</sup>.

Capital. — S.A. fondée le 3 novembre 1926, 6 millions de fr. en 60.000 actions de 100 fr. dont 5.500 d'apport attribuées à MM. Frot et Flory. — Parts bénéficiaires : 15.000.

Objet. — Exploitation aurifère. — Plantations de cacaoyers. Forêts.

Conseil. — MM. Henri Frot\*, présid. ; Fernand Lecomte\*, admin. dél. ; Émile Boudinier\*, Louis Nicolas, Henri Tezier\* <sup>3</sup>, Antoine Germain\*, Louis Ribstein\*.

\* De la Société du Bandama.

---

Minière Industrielle et Immobilière de la Côte-d'Ivoire  
(*La Journée industrielle*, 15 novembre 1931)

Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 7 décembre, à l'issue de l'assemblée ordinaire, en vue d'examiner la situation de la société, de prononcer, éventuellement, sa dissolution anticipée et de nommer un ou plusieurs liquidateurs.

---

Minière Industrielle et Immobilière de la Côte-d'Ivoire  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> décembre 1931, p. 983)

Cette soc. convoque ses actionnaires pour le 7 décembre en vue de se prononcer sur la dissolution anticipée de l'affaire.

---

Minière Industrielle et Immobilière de la Côte-d'Ivoire  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 décembre 1931, p. 1040)

L'ass. ord. a approuvé les comptes de l'ex. clos le 31 décembre 1930 se soldant par une perte de 1.543.753 fr. qui vient s'ajouter au déficit antérieur de 1.209.394 fr.

Le conseil a été autorisé à procéder à certaines réalisations ne pouvant compromettre la remise en marche de l'exploitation et il lui a été donné mandat de se mettre en rapport avec la Société minière de Bandama pour examiner toutes modifications quelconques à apporter à son contrat ou, à défaut, pour obtenir sa résiliation.

---

---

<sup>2</sup> Archives Serge Volper.

<sup>3</sup> Henri Tezier : on le retrouvera au Domaine de Kokumbo. En outre aux Charbonnages d'Along et Dong-Dang (1935).

CÔTE D'IVOIRE  
L'orpaillage indigène  
(*La Journée industrielle*, 2 mai 1934)

L'administration locale se préoccupe de favoriser une reprise de l'industrie digne de l'orpaillage, autrefois prospère en Côte d'Ivoire.

Dans la région de Poura (subdivision de Léo, cercle de Ouagadougou), des démonstrations ont été faites aux indigènes en 1933 pour l'utilisation de sluices. Les résultats ont été satisfaisants, mais le développement de l'orpaillage dans cette région est étroitement lié au problème de l'eau.

Dans la région de Kokumbo (subdivision de Toumodi, cercle du N'Zi-Comoé), les indigènes se livrent au travail aurifère [sous la direction de M. Brune, représentant de la Compagnie Minière Industrielle et Immobilière de la Côte d'Ivoire](#). La main-d'œuvre employée, uniquement féminine, ne travaille qu'à la battée, procédé rudimentaire qui augmente de beaucoup la durée et le coût de l'extraction et qui ne paraît guère indiqué, en raison du sol argileux. Les résultats ont été nettement supérieurs par l'installation de sluices. [Une usine moderne, installée autrefois par la M.I.C.I., est actuellement arrêtée faute de moyens financiers suffisants](#).

L'exploitation au sluice semble devoir être la seule qui puisse, d'ici à plusieurs années, se poursuivre avec quelques chances de succès.

L'exportation totale de l'or en 1933 pour la Côte d'Ivoire, a atteint 34 kg. 500, représentant une valeur de 466.000 francs.

---

Minière Industrielle et Immobilière de la Côte-d'Ivoire  
(*La Journée industrielle*, 17 juin 1937)

L'assemblée ordinaire du 15 juin a procédé à la nomination d'un nouveau conseil, composé de MM. Tezier, Berger et de la Société de gérance et d'entreprises en France et aux Colonies.

---

AEC 1937/319 *ter*. — Minière, industrielle et immobilière de la Côte d'Ivoire (M.I.C.I.),

KOKUMBO (Côte d'Ivoire).

Siège administratif : 4, rue Turgot, PARIS (9<sup>e</sup>).

Capital. — Société anon. fondée le 3 novembre 1926, 6 millions de fr. en 60.000 actions de 100 fr. dont 5.500 d'apport, attribuées à MM. Frot et Flory. — Parts bénéficiaires : 15.000.

Objet. — Exploitation aurifère. — Plantations de cacaoyers. Forêts. Siège d'exploitation à Kokumbo (Côte d'Ivoire).

Exp. — Or en lingots.

Conseil. — MM. Tezier, Berger, Société de Gérance et d'Entreprises en France et aux Colonies.

---